



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 13 au 17 avril 2020

Tunisie :

- Alors que plusieurs acteurs prévoient en 2020 la récession la plus grave depuis l'indépendance de la Tunisie (-4,3% pour le FMI, et -3,8% pour M. Ben Hammouda), le FMI et l'Agence française de développement (AFD) ont mobilisé des fonds contre le coronavirus.
- Une série de décrets-lois a été adoptée le 13 avril 2020, portant notamment sur l'accompagnement du tissu économique face au Covid-19.
- Le déficit commercial à prix courants sur les trois premiers mois de l'année 2020 a diminué de -11,8% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait la moitié du déficit commercial sur cette période.

Libye :

- Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Libye.
- La Banque centrale de Libye (BCL) a publié les données budgétaires relatives aux trois premiers mois de l'année 2020 ; le gouvernement de l'Ouest a levé les subventions aux carburants et réduit des salaires dans la fonction publique.
- Les principaux pays producteurs de pétrole se sont accordés sur une baisse de la production pour tenter de faire remonter les prix du pétrole ; la Libye, qui a subi plus de 4 Mds USD de pertes en raison du blocus pétrolier, a été exemptée de cet accord.

TUNISIE

- Alors que plusieurs acteurs prévoient en 2020 la récession la plus grave depuis l'indépendance de la Tunisie (-4,3% pour le FMI, et -3,8% pour M. Ben Hammouda), le FMI et l'Agence française de développement (AFD) ont mobilisé des fonds contre le coronavirus.

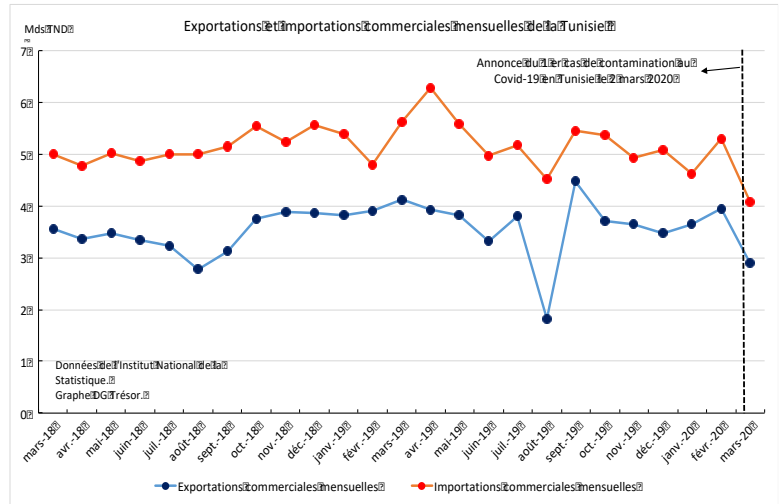
Selon M. Hakim Ben Hammouda, économiste et ancien Ministre des finances de la Tunisie (2014-5), la crise du coronavirus va provoquer une récession de -3,8%, ce qui serait la plus grave récession depuis l'indépendance du pays en 1956, et le chômage passerait de 14,9% à 18,8%, avec 158 000 chômeurs supplémentaires en 2020. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit quant à lui une récession de -4,3% en 2020. [Le conseil d'administration du FMI](#) a approuvé le 10 avril 2020 un décaissement de 745 M USD en faveur de la Tunisie pour faire face à la pandémie de Covid-19 (soit 100% de la quote-part annuelle de la Tunisie auprès du Fonds) au titre de l'instrument de financement rapide « RFI » (*rapid financing instrument*). Cet appui vise à « aider les autorités à répondre aux besoins notables de financement du budget et de la balance des paiements, estimés à 2,6 et 4,7 % du PIB, respectivement ». Le Fonds souligne que son financement devrait garantir un niveau adéquat de réserves internationales et ainsi permettre à la Tunisie de mobiliser des financements supplémentaires auprès des bailleurs de fonds. Le 13 avril 2020, M. Jérôme Vacher, représentant résident du FMI en Tunisie, a déclaré que la Tunisie a été le premier pays à bénéficier du RFI du FMI, et que le taux appliqué est de 2%. Suite au décaissement du FMI, les réserves en devises de la Banque centrale de Tunisie (BCT) ont atteint 22,3 Mds TND au 15 avril 2020, soit l'équivalent de 131 jours d'importation, contre 118 au début du mois. D'autre part, le ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, M. Fethi Belhaj, a annoncé le 15 avril 2020 que l'AFD s'est engagée à consacrer 9 M USD pour réduire l'impact du covid-19 sur l'employabilité en Tunisie. L'AFD devrait par ailleurs contribuer à hauteur de 150 000 EUR au financement de l'initiative lancée par le ministère des affaires locales en faveur de 18 communes tunisiennes dans leur lutte contre le Covid-19, à travers l'acquisition d'équipements. Enfin, les ministères des Finances et de la Santé ont informé le 10 avril 2020 que le total des dons enregistrés jusqu'au 8 avril 2020, via le Fonds 1818 mis à disposition des citoyens et des institutions pour faire face au Covid 19, s'élève à 81,1 M TND. La commission des dons au sein du ministère de la Santé a de plus indiqué que plus de 4 M TND de dons en nature ont été versés au profit du secteur de la santé pour lutter contre le coronavirus du 6 au 12 avril 2020, dont notamment 2,38 M TND sous forme d'équipements médicaux (pompe à perfusion, lits de réanimation, etc.) ; 839 860 TND de médicaments ; 341 000 TND de produits de laboratoires (notamment kits tests rapides) ; et 220 221 TND d'équipements de protection individuelle (lunettes de projection, combinaisons lavables ou à usage unique, gants latex, masques, etc.).

- Une série de décrets-lois a été adoptée le 13 avril 2020, portant notamment sur l'accompagnement du tissu économique face au Covid-19.

Alors que 822 cas de contamination au coronavirus et 37 décès ont été confirmés en Tunisie au 15 avril 2020 selon le ministère de la Santé, le conseil des ministres du 13 avril 2020 a adopté une série de 12 décrets-lois, en vertu de l'article 70 de la Constitution autorisant le chef de gouvernement à légiférer par ordonnance. Ils ont été publiés le 15 avril 2020 au [Journal Officiel de la République Tunisienne \(JORT\)](#). Parmi ces décrets, le [décret-loi N°2 du 14 avril 2020](#) concerne la suspension provisoire de certaines dispositions du Code du travail. Il ne peut ainsi plus y avoir de fin de contrat de travail (CDI et CDD) suite à une circonstance exceptionnelle ou à un cas de force majeure. Par ailleurs, il devient impossible de licencier ou de suspendre le travail sans avoir obtenu au préalable l'avis de la commission régionale ou de la commission centrale de contrôle du licenciement. Le [décret-loi N°4 du 14 avril 2020](#) concerne les mesures sociales exceptionnelles et provisoires pour l'accompagnement des entreprises et la protection de leurs salariés lésés par les répercussions du confinement total. Il prévoit notamment des indemnités provisoires et exceptionnelles ainsi que le report de paiement des cotisations à la charge des employeurs dans le régime légal de sécurité sociale au titre du deuxième trimestre de l'année 2020, et ce, pour trois mois sans appliquer de pénalités de retard. Ce décret-loi définit les entreprises lésées comme étant les entreprises affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), dont l'activité est provisoirement interrompue à cause du confinement total. Enfin, le [décret-loi N°5 du 14 avril 2020](#) porte sur la retenue d'un jour de travail au titre de l'année 2020 au profit du budget de l'Etat. Cette contribution concerne les personnes physiques parmi les salariés et pensionnés de nationalité tunisienne, sauf ceux dont le revenu annuel net ne dépasse pas 5 000 TND, ainsi que les salariés des entreprises du secteur privé concernés par les dispositions du décret-loi n° 2020-4 du 14 avril 2020 mentionné ci-dessus. Par ailleurs, un accord salarial visant à maintenir le versement des salaires du secteur privé du mois d'avril a été signé le 14 avril 2020 entre l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA). Si l'essentiel de la rémunération sera prise en charge par l'entreprise, 200 TND seront accordés au titre de l'aide exceptionnelle de l'Etat. Pour les salariés qui ne sont pas déclarés à la CNSS, l'employeur a la possibilité de les déclarer dans un délai d'un mois, sans pénalités de retard.

- Le déficit commercial à prix courants sur les trois premiers mois de l'année 2020 a diminué de -11,8% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait la moitié du déficit commercial sur cette période.

[Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#), le déficit commercial sur les trois premiers mois de l'année 2020 a chuté de -11,8% en glissement annuel (g.a.), dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie (1^{er} cas le 2 mars 2020). Il s'élevait à -3,51 Mds TND fin mars 2020, contre -3,97 Mds TND fin mars 2019. La baisse des exportations en valeur (-11,2% en g.a. à 10,51 Mds TND fin mars 2020) est comparable à celle des importations en valeur (-11,4% en g.a. à 14,02 Mds TND). [Selon les données à prix constants](#), la baisse des importations en valeur (prix constants, base 2015) a été plus marquée sur les trois premiers mois de 2020 en g.a. (-15,1%) que la baisse des exportations (-13,5%). Sur le plan sectoriel, seules les exportations du secteur agroalimentaire ont augmenté sur les trois premiers mois de 2020 (+9,9% en g.a. en valeur), en lien notamment avec la hausse des exportations d'huile d'olive (+42,1% en g.a.). L'ensemble des autres secteurs ont enregistré une baisse des exportations en valeur, particulièrement prononcée dans le secteur de l'énergie (-22,6% en g.a.) et du textile, habillement et cuirs (-18,7%). Les importations ont également baissé dans l'ensemble des secteurs à l'exception de l'énergie (+8,1% en g.a.). La baisse a été particulièrement marquée dans les industries mécaniques électriques (-16,6% en g.a.). *In fine*, le déficit énergétique représentait 50,1% du déficit commercial total du pays fin mars 2020. Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en valeur de la Tunisie fin mars 2020 était lié principalement aux échanges avec la Chine (-1,3 Md TND en mars 2020, contre -959 M TND le mois précédent), la Turquie (-592 M TND, après -453 M TND en février), l'Algérie (-556 M TND, après -373 M TND en février), l'Italie (-394 M TND, après -114 M TND en février) et la Russie (-319 M TND, après -159 M TND en février). *A contrario*, la Tunisie a enregistré fin février 2020 un excédent commercial vis-à-vis de la France (+843 M TND, après +687 M TND en février), l'Allemagne (+286 M TND, après +245 M TND en février), la Libye (+285 M TND, après +235 M TND en février), et le Maroc (+135 M TND, après +84 M TND en février).



LIBYE

- Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Libye. 49 cas de contamination au Covid-19 et un décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies en Libye au 17 avril 2020, mais seuls 535 tests ont été réalisés au 12 avril 2020. Ce bilan risque d'être aggravé par la situation sécuritaire du pays, en particulier les récentes attaques envers des établissements de santé. Le ministère de la Santé du gouvernement d'union nationale (GUN) a annoncé la suspension des activités de l'hôpital Khadra, cible de 3 bombardements en une semaine (hôpital qui accueillait des cas de covid-19), et a également accusé l'Armée nationale libyenne (ANL) d'avoir bombardé des pharmacies. D'après une [évaluation de l'organisation REACH](#) dans 21 villes libyennes, 48% des villes évaluées ont signalé des pénuries alimentaires et 86% des villes ont signalé une flambée des prix des denrées alimentaires suite aux mesures de prévention du Covid-19. Les pénuries de produits alimentaires de base (œufs, légumes, produits du blé, etc.) ont été les plus fréquemment signalées. Dans ce contexte, de nouvelles mesures ont été annoncées pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Libye. A l'Ouest, le Conseil présidentiel (CP) a annoncé le 15 avril 2020 une prolongation du couvre-feu de 12h jusqu'à 7h à partir du 17 avril 2020 pour 10 jours (auparavant de 14h à 6h). A l'Est, le ministère de l'Intérieur a à l'inverse réduit les heures du couvre-feu de 19h à 7h à partir du 15 avril et jusqu'au 22 avril 2020 (auparavant 15h à 7h).

- La Banque centrale de Libye (BCL) a publié les données budgétaires relatives aux trois premiers mois de l'année 2020 ; le gouvernement de l'Ouest lève les subventions aux carburants et réduit des salaires dans la fonction publique.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, les recettes budgétaires atteindraient 2,3 Mds LYD [selon la BCL](#) (903 M LYD en février 2020). En raison de la fermeture des installations pétrolières, les revenus pétroliers sur les trois premiers mois de l'année étaient limités à 1,9 Md LYD (380 M LYD en février 2020), et représentaient 83,7% des recettes budgétaires (contre 92,6% sur l'année 2019). Les autres recettes sont principalement les recettes fiscales (168 M LYD, soit 7% des recettes budgétaires totales). Les revenus de la taxe sur les ventes de devises de début janvier à fin mars 2020 s'élèveraient à 6,11 Mds LYD, dont 525 M ont été alloués pour financer l'investissement public. Sur la même période, les dépenses budgétaires s'élèveraient à 7,5 M LYD, en forte hausse par rapport à fin février 2020 (450 M LYD), suite au versement simultané des salaires de janvier, février et mars 2020 (nuls à fin février, les salaires sont montés à 5,6 Mds à fin mars 2020, soit 75% des recettes totales). Les subventions représentaient le second poste de dépense (14%, soit 1,1 Md LYD, dont 850 M LYD de subventions aux carburants et 169 M LYD pour les entreprises de matériel médical), le reste étant dédié aux urgences (8%, soit 589 M) et aux biens et services (3%, soit 202 M LYD). Face à la crise pétrolière et sanitaire, le GUN a décidé le 13 avril 2020 de lever les subventions aux carburants, ce qui devrait permettre au gouvernement de réduire ses dépenses, mais également d'activer d'autres avantages, tels que l'allocation familiale, l'allocation pour femme et enfants, l'ajustement et le soutien des pensions, les allocations pour les demandeurs d'emploi et les avantages financiers pour les familles des martyrs. Le CP a également annoncé le 13 avril 2020 une réduction de 20% des salaires des employés dans les administrations financées par le budget général à partir du 1^{er} avril 2020.

- Les principaux pays producteurs de pétrole se sont accordés sur une baisse de la production pour tenter de faire remonter les prix du pétrole ; la Libye, qui a subi plus de 4 Mds USD de pertes en raison du blocus pétrolier, a été exemptée de cet accord.

Face à la propagation du Covid-19 et la chute consécutive des cours de pétrole, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ses alliés (dont la Russie) ont [convenu le 12 avril 2020](#) de la « plus forte baisse de production de l'histoire », soit une réduction de près de 10 millions de barils par jour en mai et juin, pour tenter de faire remonter les prix du pétrole. En raison de la chute de la production pétrolière en Libye, le pays a été exempté de cet accord. [Selon un bulletin officiel de la Compagnie pétrolière nationale libyenne](#) (National Oil Corporation), les pertes financières depuis le 17 janvier 2020, liées à la fermeture des installations pétrolières, ont en effet atteint 4,09 Mds USD le 13 avril 2020. La production journalière de pétrole était limitée à 80 510 barils le 13 avril 2020.